

07/04/2019 Wingersheim les quatre ba

Etant exploitant agricole avec des bâtiments d'élevage voisins  
à autorisation d'exploitation avec des distances réglementaires  
par rapport aux habitations, je voudrais vous rendre  
attentif sur le fait que de prévoir un chemin  
sur une parcelle de Houblon que j'exploite dans une  
intention peut être future d'urbaniser, il est de mon  
devoir d'invoquer la loi de réciprocité qui s'applique  
dans un tel cas. Aussi dans un souci d'anticipation  
pour éviter des problèmes de nuisances à plus ou  
longue échéance avec le voisinage, qui sont de plus en  
plus fréquents, j'ai décidé de vous faire part de  
mes observations. Cordialement,